

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

10 AOÛT 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 10 août 2026 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire

Monsieur Patrick Fabre, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 3

Monsieur Gilles Bilodeau, conseiller au siège # 4

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Bruno Fournier, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte.

2026-08-76 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 10 août 2026

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal 6 juillet 2026

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Travaux de drainage rue de la Mer (suivi)
- 7.2 Travaux réparation pavage dans le périmètre urbain (suivi)
- 7.3 Suivi de projet glissière de sécurité Route Grosses-Roches et Pont Tremblay

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-08-77 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

ADOPTÉE

2026-08-78 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 10 AOÛT 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES BILODEAU
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 7 juillet au 10 août 2026 pour un montant de 81 899.13 \$ numérotés consécutivement de 8170 à 8200 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

7.1 Travaux de drainage rue de la Mer (suivi)
La directrice générale informe le conseil municipal que la compagnie **SAMPHI, de Les Méchins**, prévoit effectuer les travaux au cours de la semaine du **15 septembre prochain**.

La compagnie SAMPHI sera responsable de la réalisation du bassin, de la fourniture et de l'installation de la membrane ainsi que de la fourniture des pierres nécessaires aux travaux.

Elle effectuera également les travaux d'excavation requis pour permettre l'installation du tuyau de drainage.

La Municipalité profitera de la présence de la pelle mécanique sur le site afin de procéder, au même moment, à la réparation d'une fuite sur le réseau d'aqueduc située à proximité des travaux, au **174, rue de la Mer**.

À cette fin, la compagnie SAMPHI ira chercher les équipements nécessaires auprès de la **Ville de Matane** afin de soutenir le poteau d'Hydro-Québec et pourra effectuer les travaux d'excavation nécessaires pour accéder à la conduite présentant la fuite.

Cette façon de procéder permettra de réaliser les travaux de réparation de l'aqueduc en même temps que les travaux prévus, afin de limiter les déplacements de machinerie et d'optimiser les coûts pour la Municipalité.

**2026-08-79 MANDAT À LA FIRME DE GÉNIE DE LA FQM-
PROJET GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET PONT
TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Redressement-Sécurisation**;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le **Service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)** afin de réaliser l'estimation des travaux ainsi que les différentes activités d'ingénierie nécessaires à la préparation de la demande et à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Service de génie de la FQM a transmis à la Municipalité une proposition de services professionnels, datée du **29 juin 2026**, comprenant un budget d'honoraires pour les services requis;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires seront facturés en fonction des heures réellement travaillées, selon les taux horaires applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à environ **15 500 \$ avant taxes**;

CONSIDÉRANT QUE les activités faisant l'objet de la présente offre de services sont notamment les suivantes :

- relevé d'arpentage;
- conception de l'ouvrage;
- préparation des plans pour appel d'offres;
- préparation du devis pour l'appel d'offres;
- estimation des travaux;
- suivi durant la période d'appel d'offres;
- préparation des plans et devis pour la construction.

CONSIDÉRANT QUE les activités suivantes ne sont pas incluses dans l'offre de services :

- surveillance des travaux;
- contrôle qualitatif en chantier;
- visites de l'ingénieur au chantier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : PATRICK FABRE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve la proposition de services professionnels du **Service de génie de la FQM**, en date du **29 juin 2026**, pour la réalisation des activités décrites précédemment.

QUE les honoraires soient facturés selon les heures réellement travaillées et les taux horaires prévus à la proposition de services.

QUE la dépense soit autorisée jusqu'à concurrence d'un montant estimatif d'environ **15 500 \$ avant taxes**, sous réserve des travaux et services réellement requis.

QUE les services de surveillance des travaux, de contrôle qualitatif en chantier et les visites de l'ingénieur au chantier soient exclus de la présente autorisation.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2026-08-80 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée
Bruno Fournier

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

